



10, place Léon-Blum 75011 PARIS
Tél. : 01 43 79 03 03
Site web : www.lfpcheval.fr & www.lfpc.eu
Courriel : contact@lfpcheval.fr

Fondée en 1850 par le Général de Grammont
Reconnue d'utilité publique depuis 1969 - Couronnée par l'Académie Française

Communiqué de presse

Chevaux en fin d'activité : les manger n'est pas la solution !

Alors que l'administration française et le monde du cheval tentent depuis des années de trouver une solution pour la fin de carrière des chevaux en dehors de l'abattoir, alors que des initiatives ont été engagées comme le fonds de reconversion des chevaux de course, certains souhaitent revenir en arrière en favorisant l'entrée des chevaux dans les abattoirs.

Des interventions lors des premières assises de la filière équine à Caen le 1^{er} septembre avaient de quoi flatter les professionnels de la boucherie hippophagique, mais avaient de quoi choquer celles et ceux qui luttent pour une fin de vie respectueuse du cheval.

Prôner l'abattoir pour les chevaux en fin de carrière c'est nier les progrès importants de ces dernières années : la sensibilisation des professionnels au devenir de leurs chevaux après le travail, la possibilité pour quiconque ayant un cheval de le retirer définitivement de la filière viandes. Cette décision doit être irréversible, pour le respect de l'animal et la protection des consommateurs.

Ce n'est pas avec la promotion de la consommation de viande équine que la filière se protégera d'un scandale sanitaire. Diminuer les risques d'une crise, c'est d'abord faire respecter la réglementation actuelle à la lettre, engager un plan d'investissement dans les abattoirs pour leur modernisation et renforcer les contrôles vétérinaires que l'Office Alimentaire et Vétérinaire de la Commission européenne juge insuffisants.

La Ligue française pour la protection du cheval (LFPC) association reconnue d'utilité publique engagée dans le sauvetage et la reconversion des équidés est opposée à toute disposition qui reviendrait sur la possibilité d'écarter définitivement un cheval de la filière viandes.

Paris, le 8 septembre 2014

SIRET : 32455999600057

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - Déclarée à la Préfecture de Police de la Seine le 5 juin 1909 (J.O. du 2 juillet 1909)
RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE (Décret du 25 novembre 1969 – J.O. du 2 décembre 1969)